

livres, etc., les cahiers de dessin linéaire et autres, les cartes géographiques, astronomiques et autres, les tableaux historiques, les thèses de philosophie, les cahiers d'honneur des élèves dans lesquels sont entrés leurs meilleurs travaux, ainsi que les compositions qui se font dans le cours de l'année, de même que les papiers d'examen de fin d'année, et tout ce qui sera de nature à faire connaître l'enseignement donné dans nos grandes maisons d'éducation qui jouissent à bon droit d'un si grand crédit dans la province.

Les couvents voudront bien faire préparer par leurs élèves des travaux à l'aiguille, reprises, raccommodages, tricots, couture unie, broderie, travaux au crochet et autres qui seront expédiés lorsque la demande en sera faite.

Il est important que chaque maison d'éducation prépare l'historique de son institution, et qu'elle fasse connaître la composition du corps administratif et du corps enseignant, et donne le nombre d'élèves qui la fréquentent.

Les maisons mères voudront bien indiquer soigneusement toutes leurs succursales, même celles qui sont situées en dehors des limites de la province.

Une photographie de l'édifice, encadrée ou non, d'environ douze pouces sur neuf pouces, soigneusement exécutée, de même que le programme détaillé du cours d'études, devront faire partie des objets et pièces destinés à l'exposition.

Messieurs les Commissaires et les Syndics d'écoles de chacune des municipalités de la province sont invités spécialement à faire commencer sans délai l'ouvrage dans les écoles sous leur contrôle, en ordonnant que dans chacune d'elles, savoir : dans les académies, les écoles modèles et les écoles élémentaires, les instituteurs et les institutrices qui les dirigent préparent les cahiers d'écriture, de compo-

sitions, de cartographie, de devoirs journaliers et autres de toute espèce, faits et écrits par les élèves de ces écoles, et les réunissent ensuite ensemble afin de les conserver dans l'armoire de l'école, prêts à être envoyés lorsqu'ils seront demandés par l'autorité compétente. Ils doivent se faire un devoir de suivre à la lettre les suggestions qui leur sont faites et s'entendre avec M. l'inspecteur sur tout ce qui pourrait être de nature à les aider dans l'exécution complète des demandes que je leur fais.

Les programmes d'études que je leur ai envoyés, préparés avec tant de soins par les comités du Conseil de l'Instruction publique, seront pour eux et pour les instituteurs et les institutrices sous leur contrôle, un guide sûr dans la préparation des travaux qu'ils devront m'envoyer.

Je convie donc chaque institution, quelque soit son rang dans l'échelle de l'Instruction publique, de préparer avec soin tout ce qui pourra contribuer à donner une idée aussi exacte que possible de l'état de l'Instruction dans notre province.

En réunissant tous nos efforts, nous réussirons, j'en suis convaincu, à conserver sinon à dépasser le rang honorable que nous avons déjà su gagner dans les expositions précédentes, dans la lutte à laquelle, je l'espère, nous aurons occasion de participer.

Lorsque le gouvernement aura décidé de prendre part à l'exposition, je vous en préviendrai par une circulaire qui contiendra les instructions nécessaires pour la préparation et l'envoi de tous les documents et objets destinés à y être expédiés.

J'ai bien l'honneur d'être,

Votre dévoué serviteur,

GEDÉON OUMET,

*Surintendant.* "